

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014
SUR LE SERVICE DE COLLECTE
ET D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



smirtom
région de l'aigle

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il devra également être transmis au conseil municipal de chacune des 50 communes membres. Ce rapport est également à destination du public.

ÉDITO

Ce rapport d'activité est le premier de la mandature qui a commencé par les élections municipales de 2014.

Une nouvelle équipe s'est mise en place, pour assurer, sur notre territoire, la gestion des déchets ménagers, enjeu stratégique et essentiel pour les collectivités locales.

C'est une thématique passionnante, mais aussi l'une des plus délicates et des plus exigeantes à exercer, au croisement des questions sociales, économiques et environnementales.

Huit mois de Présidence, huit mois qui vous font prendre conscience de la complexité de la gestion des déchets et des dimensions réglementaires, techniques, économiques, fiscales y afférentes.

C'est à notre rôle de nouveaux élus, de maintenant, poursuivre le travail déjà réalisé et de relever le défi de notre mandat :

Un service de qualité à assurer pour un coût raisonnable, au service de nos concitoyens et de l'environnement.



Dominique NETZER
Président du SMIRTOM
Maire de Beaufai

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DU SYNDICAT

PAGE 6

1. UN TERRITOIRE RURAL
2. LA POPULATION : 28 412 HABITANTS
3. HISTORIQUE
4. LES COMPÉTENCES
5. LE COMITÉ SYNDICAL

II. ORGANISATION DU SERVICE DÉCHETS DU SMIRTOM

PAGE 10

1. LE PERSONNEL
2. LES ÉQUIPEMENTS
3. LE MATÉRIEL

III. GESTION DES DÉCHETS

PAGE 11

1. LES OPÉRATIONS EN RÉGIE
2. LES PRESTATAIRES DE SERVICES
3. LA COLLECTE
 - 3.1 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE
 - 3.1.2 LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
 - 3.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE
4. LE RÉSEAU DE DÉCHETTERIE

IV. INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

PAGE 17

1. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS
2. APPORT EN DÉCHETTERIES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS
3. COLLECTE SÉLECTIVE ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES

V. INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT

PAGE 19

1. DÉCHETS DES MÉNAGES, DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS ET DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS

VI. INDICATEURS TECHNIQUES APPORTS EN DÉCHETTERIE ET TRAITEMENTS

PAGE 20

VII. INDICATEURS FINANCIERS

PAGE 22

1. LE COÛT DES DÉCHETS MÉNAGERS, DMA ET DIB (COLLECTE + TRAITEMENT)
2. LA COLLECTE SÉLECTIVE
 - 2.1 COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
 - 2.2 RECETTES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
3. PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES 2014
 - 3.1 RÉSULTAT D'EXÉCUTION PROVISoire

VIII. SENSIBILISATION, ÉDUCATION, INFORMATION ET COMMUNICATION

PAGE 25

GLOSSAIRE

OM	Ordures ménagères
DM	Déchets ménagers
DMA	Déchets ménagers assimilés
DIB	Déchets industriels banals Un déchet industriel banal (DIB) est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères
DMS	Déchets ménagers spéciaux Ils sont constitués de produits pouvant être explosifs (aérosols), corrosifs (acides), nocifs, irritants (ammoniaque), inflammables et présentent de manière générale un danger potentiel pour la santé ou l'environnement
DEEE	Déchets des équipements électrique-électronique
TLC	Textile d'habillement, linge de maison, chaussures
AV	Apport volontaire
PAV	Point d'apport volontaire
PAP	Porte à porte
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
RS	Redevance spéciale
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes

I. PRÉSENTATION DU SYNDICAT

1. UN TERRITOIRE RURAL



Le territoire du SMIRTOM de l'Aigle est implanté à l'extrémité nord-est du département de l'Orne, dans la région de Basse-Normandie. Il couvre une superficie de 646 km² et fédère 50 communes, listées ci-après.

STRUCTURE DE L'HABITAT

La densité humaine s'élève en moyenne à 44 habitants au km²; cette densité, plutôt faible, est caractéristique d'un milieu rural. Les densités varient dans une fourchette relativement conséquente, de 4 habitants au km² pour la commune de Bresolles à 440 habitants au km² pour la commune de l'Aigle. Cette variation de la densité est directement liée à la structure de l'habitat, notamment par rapport à la proportion d'habitat vertical. Les immeubles sont majoritairement localisés sur la commune de l'Aigle qui compte 81 % du parc d'immeubles collectifs du SMIRTOM sur son territoire. Les problématiques liées à la gestion des déchets en habitat vertical sont donc majoritairement concentrées sur la commune de l'Aigle.

2. LA POPULATION : 28 412 HABITANTS

POPULATION PERMANENTE

En 2015, le SMIRTOM de la Région de l'Aigle compte une population de 28 412 habitants (donnée INSEE - population principale 2012, sans double compte). Le listing figure en annexe.

La population utilisée par Eco Emballages s'élève à 27 505 habitants. C'est ce chiffre qui est pris en compte dans l'étude, population de référence pour mesurer les performances de collecte et calculer les soutiens à la performance.

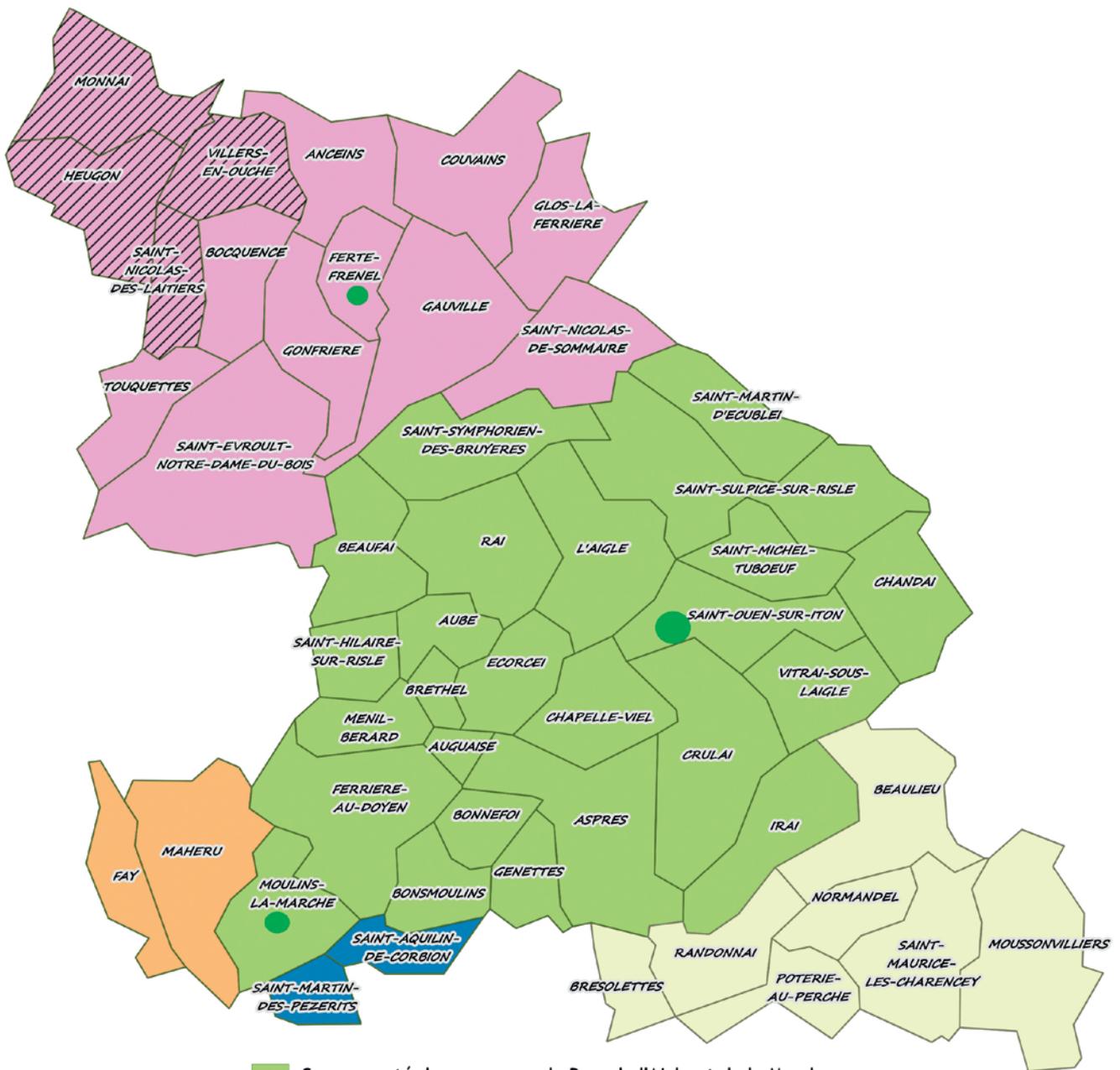
La population a été établie à partir des communes collectées par le SMIRTOM de la Région de l'Aigle. 4 communes de la CDC du Canton de la Ferté Fresnel (Heugon ; Monnai ; Saint Nicolas des Laitiers ; Villers en Ouche) rattachées par convention à la CDC du Pays de Camembert ne sont pas intégrées dans les calculs.

POPULATION TOURISTIQUE

Le tourisme apporte différents types de fréquentation induisant des productions de déchets supplémentaires, venant principalement :

- des campings,
- des résidences secondaires et les locations,
- du tourisme de passage « à la journée » ou en hôtel,
- des commerces temporaires et l'augmentation d'activité.

La proportion de résidences secondaires (environ 20 % du parc de logements) et la proximité de la région parisienne implique une fréquentation touristique relativement étalée au cours de l'année. Nous n'avons pas de périodes avec des « pics » de collecte.



- Communauté de communes du Pays de l'Aigle et de la Marche
- Communauté de communes du Canton de la Ferté-Fresnel
- Communauté de communes du Haut du Perche
- Communauté de communes des Vallées du Merlerault
- Communauté de communes du Bassin de Mortagne au Perche
- Communes desservies par le SICDOM Orbec Livarot Vimoutiers

DÉCHETTERIES

Commune	Population	Superficie en km ²	Densité hab/km ²
Anceins	235	12,33	19,06
Aube	1 358	5,74	236,59
Auguaise	168	2,25	74,67
Beaufai	365	12,9	28,29
Beaulieu	211	18,06	11,68
Bocquencé	147	10,15	14,48
Bonnefoi	179	5,39	33,21
Bonsmoulins	253	7,57	33,42
Bresolettes	24	5,84	4,11
Brethel	142	2,97	47,81
Chandai	658	13,73	47,92
La Chapelle Viel	292	11,79	24,77
Couvains	167	17,93	9,31
Crulai	944	22,5	41,96
Écorcei	351	9,47	37,06
Fay	63	8,68	7,25
La Ferrière au Doyen	185	22,47	8,23
La Ferté Fresnel	659	7,7	85,58
Gauville	595	21,51	27,66
Les Genettes	177	6,54	27,06
Glos la Ferrière	555	12,63	43,94
La Gonfrière	294	12,83	22,92
Heugon	235	15,7	14,97
Irai	582	14,85	39,19
L'Aigle	7 940	18,02	440,62
Mahéru	251	19,63	12,79
Le Ménil Bérard	71	7,33	9,69
Monnai	233	15,52	15,01
Moulins-la-Marche	760	13,14	57,84
Moussonvilliers	228	21,94	10,39
Normandel	93	7,43	12,52
La Poterie au Perche	169	7,88	21,45
Rai	1 511	16,03	94,26
Randonnai	791	11,22	70,53
Saint Aquilin de Corbion	68	6,1	11,15
Saint Evroult Notre Dame du Bois	465	34,47	13,49
Saint Hilaire sur Risle	324	6,61	49,02
Les Aspres	700	23,21	30,16
Saint Martin d'Écublei	621	11,94	52,01
SaintPézerits	116	4,66	24,89
Saint Maurice lès Charencey	567	16,19	35,02
Saint Michel Thubeuf	541	8,73	61,97
Saint Nicolas des Laitiers	90	7,09	12,69
Saint Nicolas de Sommaire	267	16,28	16,4
Saint Ouen sur Iton	923	14,19	65,05
Saint Sulpice sur Risle	1 685	28,45	59,23
Saint Symphorien des Bruyères	509	16,02	31,77
Touquettes	82	9,73	8,43
Villers en Ouche	349	11,13	31,36
Vitrai sous Laigle	219	11,33	19,33
Total	28 412	646	44

3. HISTORIQUE

- **1971-1972** : construction à Saint Ouen sur Iton d'une usine d'incinération,
- **Octobre 1972** : création du SIVOM de L'Aigle (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple); début du ramassage des OM à L'Aigle et dans ses environs,
- **Avril 1980** : création du SIRTOM de la Région de L'Aigle (Syndical Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères),
- **1995** : cessation d'activité de l'usine d'incinération,
- **1996** : construction d'un quai de transfert des déchets,
- **1999** : mise en place du tri sélectif sur l'ensemble du syndicat,
- **2003-2004** : ouverture des 3 nouvelles déchetteries et de la plate-forme de compostage,
- **Juin 2009** : changement de nom, le SIRTOM devient SMIRTOM de la Région de L'Aigle (Syndicat Mixte Intercommunal...),
- **Juillet 2011** : mise en régie de la collecte et du tri sélectif,
- **Novembre 2014** : mise en régie du transport des ordures ménagères,
- Les bureaux du SMIRTOM sont installés sur le site de Saint Ouen sur Iton ; le siège social, anciennement situé à la mairie de L'Aigle, a été transféré sur le site de Saint Ouen sur Iton.

Le SMIRTOM est un EPCI sans fiscalité propre et à le statut de Service Public Administratif.

Les déchetteries de Saint Ouen sur Iton, la Ferté Fresnel et Moulins-la-Marche font partie de la catégorie des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

4. LES COMPÉTENCES

Les adhérents ont délégué au SMIRTOM l'intégralité de la compétence **collecte, transfert et traitement des déchets ménagers**. La collecte des déchets ménagers et assimilés et le transfert des OM sont assurés **en régie** et le traitement est confié à un **prestataire**.

Le SMIRTOM est une collectivité publique dont la mission est d'assurer au mieux juridiquement et économiquement un service de salubrité mais aussi de citoyenneté en sensibilisant ses administrés au geste du **tri des déchets** et plus largement à la **réduction des déchets à la source**.

5. LE COMITÉ SYNDICAL

DES ÉLUS

Le bureau du SMIRTOM est composé de 15 membres dont 1 Président et 2 Vice-présidents. Les statuts du SMIRTOM prévoient la représentativité suivante : chaque conseil communautaire désigne **2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants** par commune (4 titulaires et 4 suppléants pour L'Aigle).

Le comité syndical est ainsi composé de 102 représentants titulaires et 102 suppléants.

Le bureau se réunit environ tous les 2 mois et le Comité Syndical 2 fois par an.

Le siège administratif du SMIRTOM se situe à Saint Ouen sur Iton 61300 - lieu-dit « Les Champs Rouges ».



ORGANIGRAMME DES ÉLUS

Président : Dominique NETZER

1^{er} Vice-Président : Jean-Louis MAUNOURY
tri sélectif, déchetteries

2^e Vice-Président : Serge GODARD
collecte, ramassage OM, traitement

Membres du bureau :

- Pierre COLLET
- Daniel DEULEY
- Pascal GADEYNE
- Jean-Claude GANDAIS
- Pierre GOUEDARD
- Jean-Marie GOUSSIN
- Jean-Claude JUSZEZAK
- Anne LARUELLE
- Michel LEFOL
- Jean-Luc NOUAIL
- Damien PINART
- Aline TRIMBOUR

II. ORGANISATION DU SERVICE DÉCHETS DU SMIRTOM

1. LE PERSONNEL

EN 2014, le SMIRTOM de la Région de l'Aigle était animé par une équipe composée de 36 personnes représentant 33,13 ETP (Équivalent Temps Plein).

L'organisation interne du service est la suivante :

ADMINISTRATIF

PERSONNEL TITULAIRE

- 1 secrétaire
- 1 ambassadeur du tri et responsable communication

PERSONNEL CONTRACTUEL

- 1 secrétaire (20 heures/semaine)
- 1 employée de service pour entretien des locaux (12 heures/semaine)

EXPLOITATION

PERSONNEL TITULAIRE

- 1 responsable d'exploitation
- 1 responsable déchetteries
- 1 mécanicien (28 heures/semaine)
- 23 agents répartis sur les fonctions de gardiens de déchetteries et de collecte

PERSONNEL CONTRACTUEL

- 4,43 ETP (Équivalent Temps Plein) ont permis d'assurer la continuité du service durant les périodes d'absence maladie et de congé.

PERSONNEL EN CONTRAT « EMPLOI AVENIR »

- 1 agent

Les arrêts de travail pour maladie ordinaire ont représenté 304 jours sur l'année 2014, soit 4,15 % du total temps de travail.

Les arrêts de travail consécutifs à accident de travail ont représenté 58 jours sur l'année 2014, soit 0,30 % du total temps de travail.



2. LES ÉQUIPEMENTS

- 1 quai de transfert (Saint Ouen sur Iton),
- 3 déchetteries (Saint Ouen sur Iton, La Ferté Fresnel, Moulins la marche),
- 1 unité de compostage (Saint Ouen sur Iton),



3. LE MATÉRIEL

- 7 camions-bennes dont trois camions équipés d'une pesée embarquée,
- 1 camion Ampliroll,
- 2 camions semi-remorque
- 1 grue de chargement (quai de transfert),
- 1 grue sur berce
- 1 tracteur télescopique (plateforme de compostage),
- 1 tracteur chargeur
- 1 chariot élévateur,
- 1 aspirateur voirie,
- 3 VL.



III. GESTION DES DÉCHETS

FAITS MARQUANTS SUR L'ANNÉE 2014 :

L'achat d'un ensemble tracteur routier et remorque à fond mouvant pour principalement assurer le transport des ordures ménagères de notre quai de transfert aux sites de traitement.

Depuis le mois de décembre, le polystyrène est séparé des OM et repris par une société artisanale locale. Gain environnemental et économique, principalement sur le transport (beaucoup de volume pour peu de poids).

Une convention a été passée avec la ville de L'Aigle pour mise à disposition d'une benne à ordures ménagères les jours de marché.



1. LES OPÉRATIONS EN RÉGIE

- Gardiennage des déchetteries,
- collecte des déchets ménagers (DM) en porte à porte,
- collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) des entreprises (collectés avec les DM) en PAP avec pesée à chaque ramassage,
- transfert (depuis 01/11/14) des ordures ménagères (OM) vers les centres de traitement,
- collecte des cartons en porte à porte pour les communes de L'Aigle (centre-ville) ; ZI N° 1 et 2 ; voies principales des communes de Glos la Ferrière ; Gauville ; La Ferté Fresnel ; Rai ; Aube ; Moulins la Marche ; Les Aspres ; Crulai.
- collecte sélective des corps creux, des corps plats et verre en apport volontaire,
- vidage du verre, 1 semaine sur 2 dans un silo sur la déchetterie de Saint Ouen sur Iton,
- transport de la collecte sélective corps creux, corps plats au centre de tri Véolia du Havre,
- transfert des déchets ménagers (DM) ; DEEE ; Bois et déchets verts collectés dans les 2 déchetteries de Moulins-la-Marche et La Ferté Fresnel vers Saint Ouen sur Iton,
- pesée et facturation des déchets industriels banals (DIB) et des déchets ménagers et assimilés (DMA) apportés sur le site de Saint Ouen sur Iton,
- transport et vidage du carton collecté en déchetteries chez SIREC à L'Aigle,
- transport et vidage du bois collecté en déchetteries chez SEP valorisation à Sées,
- transport et vidage de la ferraille collectée en déchetteries chez SIREC à L'Aigle.

2. LES PRESTATAIRES DE SERVICES

MATIÈRES	ORIGINE	MARCHÉS CONTRATS CONVENTIONS	PRESTATAIRES	ÉCHÉANCE
OM	Quai de transfert	Traitement <i>Enfouissement Incinération</i>	SNN	31/10/2015
BOIS (CATG. A ; B)	Déchetteries	Traitement <i>Recyclage</i>	SEP valorisation	31/10/2015
CARTONS	PAP/déchetteries	Traitement <i>Recyclage</i>	SIREC (SNN)	30/06/2015
FERRAILLES BATTERIES	Déchetteries	Traitement <i>Recyclage</i>	SIREC (SNN)	30/06/2015
DMS	Déchetteries	Transport Traitement	Cité +	30/06/2015
DEEE	Déchetteries	Transport Traitement <i>Recyclage</i>	Véolia	31/12/2018
CORPS PLATS (JOURNAUX, MAGAZINES...)	PAV/déchetteries	Tri <i>Recyclage</i>	Véolia	30/06/2015
CORPS CREUX (EMBALLAGES)	PAV/déchetteries	Tri <i>Recyclage</i>	Véolia	30/06/2015
DÉCHETS VERT	Plateforme St Ouen sur Iton	Broyage Criblage Retournement	GDE SNB Lawson	Bon de commande
THUYAS	Déchetterie	Transport Traitement <i>Recyclage</i>	Normandie Arôme	Prise en charge
GRAVATS	Déchetteries	Traitement <i>Recyclage</i>	Guérin TP	Prise en charge
AMIANTE	Déchetterie	Traitement	NCI environnement	16/10/2015
HUILE MOTEUR	Déchetteries	Traitement <i>Recyclage</i>	Véolia	Partenariat
HUILE DE FRITURE	Déchetteries	Traitement <i>Recyclage</i>	ASE puis Écogras	30/06/2016
PILES, ACCUMULATEURS	Déchetteries	Traitement <i>Recyclage</i>	Corepile Éco organisme	Partenariat
TUBES ET AMPOULES	Déchetteries	Traitement <i>Recyclage</i>	Recyclum Éco organisme	31/12/2018
VÊTEMENTS, CHAUSSURES, SACS	Déchetteries	Traitement <i>Recyclage</i>	Le Relais 20/10/2014	Partenariat

3. LA COLLECTE

	DM ET DMA	CORPS PLATS	CORPS CREUX	VERRES
Précollecte				
Matériel	sacs	conteneurs	conteneurs	conteneurs
Nombre de points	à l'habitant	72	73	71
Organisation collecte				
Mode	PAP	AV	AV	AV
Fréquence	C1/C2/C5	Adaptée	Adaptée	1 semaine/2 et adaptée
Véhicules	4 BOM	Grue semi-remorque	Grue semi-remorque	Camion ampliroll
Opérateurs	Régie	Régie	Régie	Régie
Organisation traitement				
Transfert	Régie	Régie	Régie	BSN
Lieux traitement	Enfouissement : Ventes de Bourse Incinération : Guichainville	Véolia Le Havre	Véolia Le Havre	Reims

3.1 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

3.1.1 La collecte des déchets ménagers

Les ordures ménagères sont collectées à l'aide de 4 bennes à ordures ménagères classiques mono compartimentées (dont 3 à pesée embarquée) par 4 chauffeurs PL et 8 ripeurs.

Le planning hebdomadaire de sortie des bennes est présenté dans le tableau ci-après.

(C1 : 1 collecte/semaine ; C2 : 2 collectes/semaine ; C5 : 5 collectes/semaine)

Communes du SMIRTOM de la région de L'Aigle

CdC du Pays de L'Aigle et de La Marche

Communes	Population municipale	Collecte jour et fréquence
Aube	1 358	Vendredi C1
Auguaise	16	Jeudi C1
Beaufai	365	Mardi C1
Bonnefoi	179	Mercredi C1
Bonsmoulins	253	Mardi C1
Brethel	142	Jeudi C1
Chandai	658	Mercredi C1
Crulai	944	Jeudi C1
Écorcei	351	Jeudi C1
Irai	582	Jeudi C1
L'Aigle	7 940	C1 campagne C2 Ville C5 Collectifs
La Chapelle Viel	292	Jeudi C1
La Ferrière au Doyen	185	Mercredi C1
Le Mesnil Bérard	71	Mercredi C1
Les Aspres	700	Jeudi C1
Les Genettes	177	Mercredi C1
Moulins-la-Marche	760	Mardi C1
Rai	1 511	Mardi C1
St Hilaire Sur Risle	324	Mardi C1
St Martin d'Ecublei	621	Lundi C1
St Michel Thubeuf	541	Mercredi C1
St Ouen sur Iton	923	Mercredi C1
St Sulpice sur Risle	1 685	Lundi C1
St-Symphorien des Bruyeres	509	Jeudi C1
Vitrai sous L'Aigle	219	Jeudi C1

CdC du Haut Perche

Communes	Population municipale	Collecte jour et fréquence
Beaulieu	211	Jeudi C1
Bresolettes	24	Lundi C1
La Poterie au Perche	169	Lundi C1
Moussonvillers	228	Jeudi C1
Normandel	93	Lundi C1
Randonnai	791	Lundi C1
St Maurice les Charencey	567	Jeudi C1

CdC du Canton de La Ferté Fresnel

Communes	Population municipale	Collecte jour et fréquence
Anceins	235	Lundi C1
Bocquencé	147	Mercredi C1
Couvains	167	Mercredi C1
Gauville	595	Mercredi C1
Glos la Ferrière	555	Mardi C1
Heugon	235	Vimoutiers
La Ferté Fresnel	659	Mardi C1
La Gonfrière	294	Lundi C1
Monnai	233	Vimoutiers
St Évroult Notre Dame du Bois	465	Mardi C1
St-Nicolas de Sommaire	267	Mercredi C1
St Nicolas-des Laitiers	90	Vimoutiers
Touquettes	82	Mardi C1
Villers en Ouche	349	Vimoutiers



CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche

Communes	Population municipale	Collecte jour et fréquence
St Aquilin de Corbion	68	Mercredi C1
St Martin des Pezerits	116	Mercredi C1

CdC du Bassin des Vallées du Merlerault

Communes	Population municipale	Collecte jour et fréquence
Fay	63	Mercredi C1
Mahéru	251	Mercredi C1

3.1.2 La collecte des déchets ménagers et assimilés

La redevance spéciale est le mode de financement de la collecte et du traitement des déchets produits par les entités qui ne sont pas des ménages : entreprises, artisans, établissements publics (hôpitaux, maisons de retraite, écoles, etc.) et collectivités. Obligatoire depuis le 1^{er} juillet 1993, cette redevance concerne les déchets assimilables aux ordures ménagères pouvant être collectés sans sujétions techniques particulières. La loi du 13 juillet 1992 et l'article L 2333.78 du C.G.C.T a permis à la Communauté de Communes du Pays de L'AIGLE et de La Marche de mettre en place la redevance spéciale. Depuis le 1^{er} janvier 1996, certains établissements implantés sur le territoire du SMIRTOM voient leurs DMA collectés durant les tournées de collecte des déchets ménagers.



En 2014 il s'agissait des établissements suivants :

- centre hospitalier de L'Aigle,
- maison de retraite L'Aiglontine (dépend du centre hospitalier),
- collège Dolto,
- collège Molière,
- collège André Collet,
- lycée Napoléon,
- hôtel du Dauphin,
- Mac Donalds,
- I.M.E. Ségur,
- Frenehard & Michaux,
- FAMAR,
- Promens,
- C.I.A,
- James Burn International,
- KME Brass France,
- Ternois épuration
- Auberge Maître Kanter
- Auberge St. Michel

Suivant les besoins, les fréquences de collecte s'échelonnent de C1 à C6.

Dans le cadre de la redevance spéciale, chaque collecte fait l'objet d'un pesage et d'une facturation. Afin que le recouvrement des sommes dues au titre de la redevance spéciale ne donne lieu à aucun contentieux, les services fiscaux nous ont demandé d'établir un règlement de redevance spéciale pour 2015.

3.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective se fait en point d'apport volontaire (PAV). Chaque PAV est équipé pour recevoir les matériaux suivants :

- corps plats : journaux, magazines, enveloppes, papier bureautique...
- corps creux : emballages, briques alimentaires, cartonnettes, toutes bouteilles et flacons plastiques avec bouchons, canettes acier aluminium...
- verres.

Les PAV sont répartis sur l'ensemble du territoire à raison de :

- 72 PAV pour les corps plats,
- 73 PAV pour les corps creux,
- 71 PAV pour les Verres.

Leur densité d'implantation est de 395 habitants par PAV.

4. LE RÉSEAU DE DÉCHETTERIE

À VOTRE DISPOSITION : 3 DÉCHETTERIES DU SMIRTOM DE L'AIGLE

SAINT OUEN SUR ITON

ÉTÉ, DU 16 AVRIL AU 15 OCTOBRE

Lundi au samedi : de 7h30 à 19h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 19h00

HIVER, DU 16 OCTOBRE AU 15 AVRIL

Lundi au samedi : de 7h30 à 17h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 17h00

LA FERTÉ FRESNEL

ÉTÉ, DU 16 AVRIL AU 15 OCTOBRE

Lundi : de 8h00 à 12h45, Jeudi : de 13h00 à 18h00

Samedi : de 9h00 à 18h00

HIVER, DU 16 OCTOBRE AU 15 AVRIL

Lundi : de 8h00 à 12h45, Jeudi : de 13h00 à 17h00

Samedi : de 9h00 à 17h00

Fermé les jours fériés : Tél. 06 29 84 30 98

MOULINS LA MARCHÉ

ÉTÉ, DU 16 AVRIL AU 15 OCTOBRE

Lundi : de 13h15 à 18h00

Mercredi : de 8h00 à 13h00

Samedi : de 9h00 à 18h00

HIVER, DU 16 OCTOBRE AU 15 AVRIL

Lundi : de 13h15 à 17h00

Mercredi : de 8h00 à 13h00

Samedi : de 9h00 à 17h00

Fermé les jours fériés : Tél. 06 35 51 19 68

Le site de la Ferté Fresnel a connu un grave accident, un usager à malencontreusement chuté du haut de quai lors d'un dépôt de déchets verts.

Localisation des déchetteries sur le territoire du SMIRTOM de la région de l'Aigle



Chaque déchetterie est équipée pour recevoir les matériaux suivants :

- Batteries en bac spécialisé,
- Bois en benne,
- Cartons en benne,
- Corps plats en container,
- Corps creux en container,
- Huiles végétales en fûts,
- Huiles minérales en containers spécialisés,
- Déchets verts en benne,
- DEEE en caisses palettes,
- DMS en caisses plastique spécialisées (dans une armoire dédiée),
- Ferrailles en benne,
- Gravats en benne,
- Tout venant (déchets ne pouvant être recyclés ou traités en filières spécifiques) en benne,
- Verre en container,
- Polystyrène
- Vêtements/chaussures en container.

Le site de Saint Ouen sur Iton reçoit en plus les matériaux suivants :

- thuyas,
- fibrociment,
- DIB.



CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont gardiennées durant les heures d'ouverture. 2 gardiens sont affectés en permanence sur le site de Saint Ouen sur Iton, et 1 pour La Ferté Fresnel et 1 pour Moulins La Marche.

L'accès est gratuit pour les particuliers de la zone de chalandise de chaque déchetterie.

Les commerçants, artisans ou industriels peuvent apporter leurs déchets sur le site de Saint Ouen-sur-Iton. Ces apports donnent lieu à facturation mensuelle ou trimestrielle suivant une tarification votée par le bureau syndical. Les tarifs sont les suivants pour l'année 2015 :

LES TARIFS « VENTE MATIÈRES » EN FONCTION DES QUANTITÉS DEMANDÉES POURRONT ÊTRE NÉGOCIÉS.

MATIÈRE	TARIFS APPORTS EN DÉCHETTERIE Professionnels	TARIFS VENTE MATIÈRES
	ANNÉE 2015	ANNÉE 2015
DÉCHETS VERTS GAZON	22 €/TONNE 10 €/TONNE	20 € PRISE EN CHARGE 30 M ³ + 3,50 €/KM
COMPOST		7,00 €/TONNE + 3,50 €/KM
GRAVATS	24 €/TONNE	20 € PRISE EN CHARGE 15 M ³ + 3,50 €/KM
DMA - DIB	88 €/TONNE	
FIBRO-CIMENT-AMIANTE	250 €/TONNE	
ENCOMBRANTS (MEUBLES, MATELAS...)	88 €/TONNE	
BOIS	45 €/TONNE	20 € PRISE EN CHARGE 15 M ³ + 3,50 €/KM
PLACO ET PLÂTRE	88 €/TONNE	
PHYTOSANITAIRE - ENGRAIS	2 €/KG	
SOLVANTS, LIQUIDES, SOLIDES	2 €/KG	
ACIDES BASES	2 €/KG	
DÉCHET CHIMIQUE COURANT	2 €/KG	
AÉROSOLS	2 €/KG	
EXTINCTEURS BOUTEILLES DE GAZ	7 € L'UNITÉ 7 € L'UNITÉ	
EMBALLAGES VIDES SOUILLÉS	2 €/KG	
FILTRES AUTOMOBILES	2 €/KG	
DDS (DÉCHETS ISSUS D'UN PRODUIT CHIMIQUE)	2 €/KG OU L	
FERRAILLES	GRATUIT	
THUYAS	10 €/TONNE	
CARTONS	GRATUIT	
PILES - BATTERIES	GRATUIT	
DEEE	GRATUIT	
HUILES ALIMENTAIRES	GRATUIT	
RADIOS	3.00 €/KG TTC	
PESÉE		5,00 €

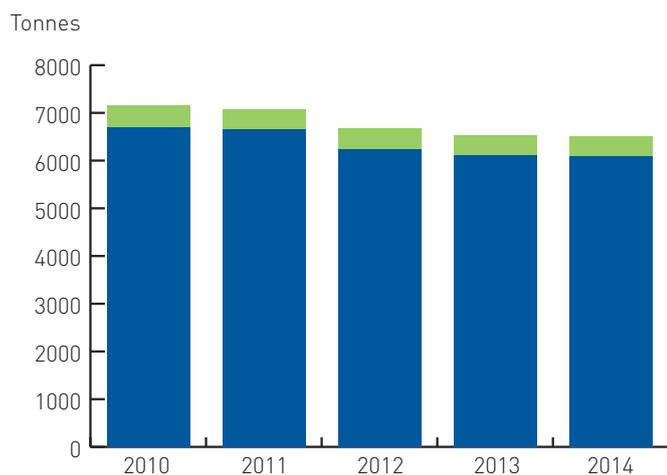
IV. INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

1. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS

Elle est assurée en régie syndicale par quatre camions-bennes en collecte en porte à porte.

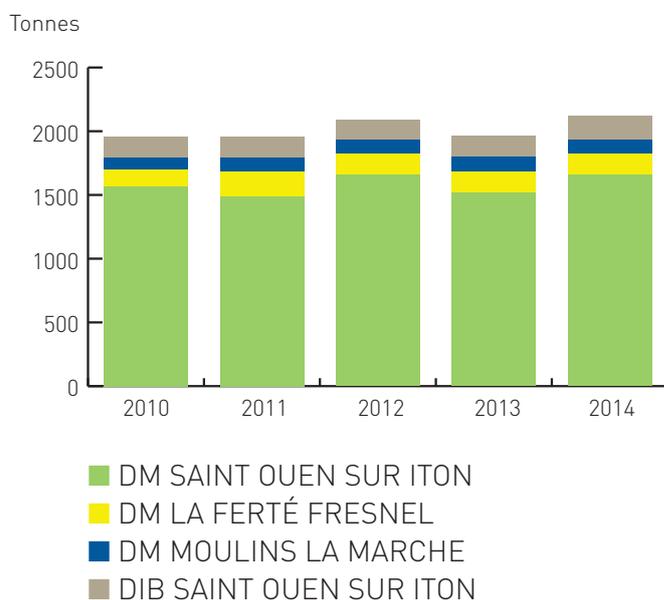
Durant l'exercice 2014, **6 098 tonnes** de déchets ménagers + **414 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été ainsi collectées par notre service.

ANNÉES	PAP		
	DM	DMA	TOTAL
2010	6 695	451	7 146
2011	6 650	420	7 070
2012	6 229	445	6 674
2013	6 105	423	6 528
2014	6 098	414	6 512



2. APPORT EN DÉCHETTERIES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS

Années	DM				DIB	
	St Ouen/ Iton	La Ferté Fresnel	Moulins la Marche	Total	St Ouen /Iton	Total
2010	1 568	128	94	1 790	169	1 959
2011	1 487	197	108	1 792	167	1 959
2012	1 655	169	108	1 932	159	2 091
2013	1 516	168	114	1 798	171	1 969
2014	1 656	171	108	1 935	182	2 117



De part les tonnages ainsi collectés, le ratio annuel 2014, par habitant et par an, s'établit ainsi :

Déchets ménagers :

$$\frac{6\,098 + 1\,935}{28\,412 \text{ habitants}^*} = 283 \text{ kg/Habitant}$$

*Population municipale INSEE au 01/01/2015

Objectif du Grenelle de l'environnement : Réduire la production d'ordures ménagères à 260 kg/habitant pour 2020 et 245 kg pour 2025

Constat :

- Le tonnage collecté en PAP (porte à porte) est stable,
- Le tonnage en apport déchetteries augmente + 7,5 %
- Le ratio déchet ménager par habitant est en hausse de 5,6 % / 2013

Production ordures ménagères kg/ habitant	
Année	Quantités
2010	296
2011	296
2012	268
2013	268
2014	283



Depuis le 1^{er} janvier 2002, 4 communes de la CDC du Canton de La Ferté Fresnel :

- Villers en Ouche
- Heugon
- Monnai
- Saint Nicolas des Laitiers.

Sont rattachées par convention tripartite (CDC du Pays de Camembert; CDC de la Ferté Fresnel; SMIRTOM de l'Aigle) à la CDC du Pays de Camembert pour les prestations de collecte-tri sélectif-acès déchetteries et traitement OM.

La déchetterie de la Ferté Fresnel est également fréquentée par les résidents de ses 4 communes.

La participation 2014 de 76 098 € qui nous est demandée est en hausse de 19 % / 2013. Nous sommes en attente des éléments tel que définis à l'article 5 de la convention pour justifier cette hausse. Il serait légitime d'envisager, en concertation avec leurs représentants et élus, les prestations de collecte et traitement des déchets ménagers et emballages de ces 4 communes par le SMIRTOM de la région de L'Aigle.

2014		
COMMUNES	BASES	TEOM TAUX 11,72 %
VILLERS EN OUCHE	217 571	25 504
MONNAI	121 397	14 227
HEUGON	139 309	16 330
ST NICOLAS DES LAITIERS	57 949	6 794
TOTAL RECETTE TEOM		62 855
PARTICIPATION À CDC PAYS DE CAMEMBERT		76 098
COÛT POUR LE SMIRTOM DE L'AIGLE		13 243

3. COLLECTE SÉLECTIVE ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES

Emballages ménagers :

- verres
- papiers (corps plats)
- emballages (corps creux)

Les déchets recyclables regroupent certains déchets ménagers ou assimilés dont la matière constitutive pourra être recyclée par processus industriel et participer à la création de nouveaux objets.

Le tableau ci-après mentionne les 7 matériaux apportés et recyclés, en mode d'apport volontaire.

Les consignes de tri changent en 2015, les cartons et cartonnettes devront aller dans le conteneur des emballages et non plus dans celui des papiers, journaux, magazines.

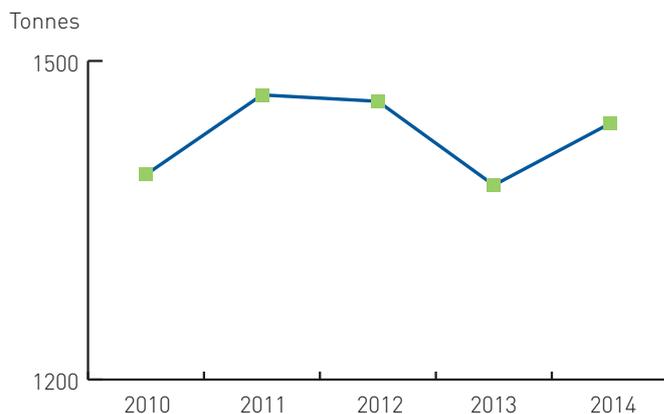
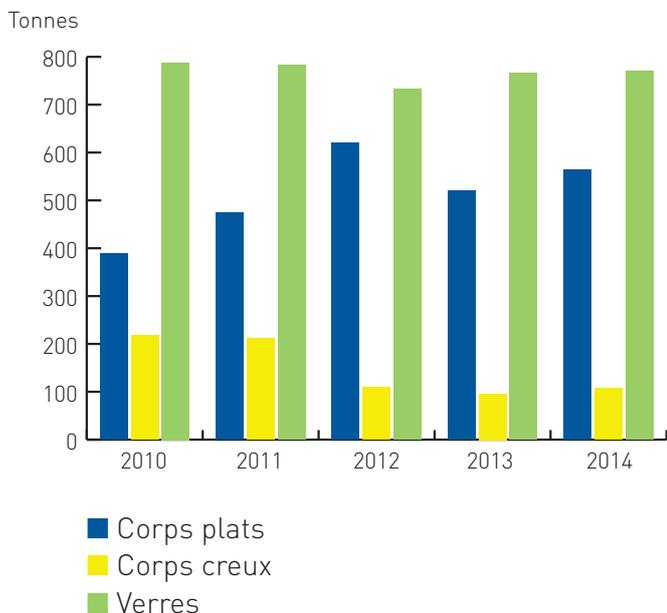
Collecte sélective des Matériaux		tonnage annuel 2013	tonnage annuel 2014
Corps plats	Journaux magazines	396	447
	gros de magasin (cartons bruns)	64	52
	Cartons Cartonnettes	60	64
Corps creux	Briques alimentaires	12	13
	Acier	28	31
	Aluminium	2	1
	Plastiques : PET clair + PET Foncé, PEHD	54	63
total refus corps creux et corps plats		85	78
Verres		767	770
Total		1 468	1 519

Soit une augmentation de 3,48 % du tonnage collecté / 2013.

Le ratio par habitant est de 53,46 kg dont 27,10 kg pour le verre.

Années	PAV				
	Corps plats	Corps creux	Verres	Total	Refus
2010	388	217	788	1 393	77
2011	474	211	783	1 468	88
2012	620	110	732	1 462	69
2013	520	96	767	1 383	85
2014	563	108	770	1 441	78





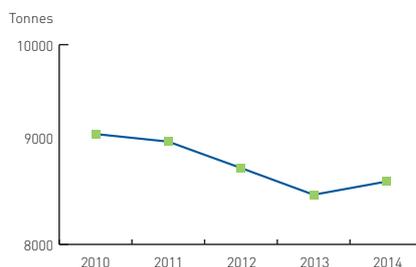
V. INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT

1. DÉCHETS DES MÉNAGES, DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS ET DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS

Ces déchets sont traités en Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 par SITA sur le site des ventes de bourses et/ou sur le site d'Ecoval à Guichainville (usine d'incinération).

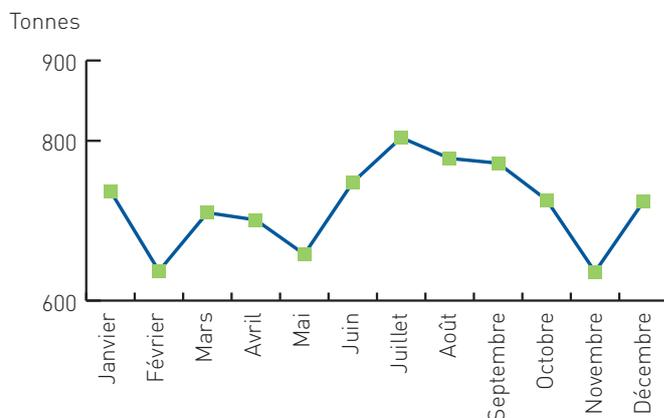
À savoir : la TGAP est de 4 €/T pour le traitement en incinération et de 20 €/T pour le traitement en enfouissement.

TONNAGE TRAITÉ	
Année	Quantités
2010	9 105
2011	9 029
2012	8 765
2013	8 497
2014	8 629



TONNAGES OM LIVRÉS EN 2014

JANVIER	736,68
FÉVRIER	636,70
MARS	709,82
AVRIL	701,30
MAI	658,14
JUIN	747,78
JUILLET	803,60
AOÛT	777,94
SEPTEMBRE	771,56
OCTOBRE	725,62
NOVEMBRE	635,78
DÉCEMBRE	723,70
TOTAL	8 628,62
	SOIT 8 629 TONNES



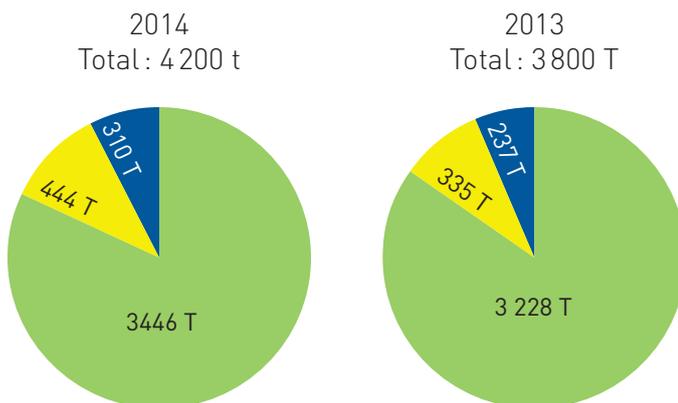
Enfouissement sur le site des Ventes de Bourses : 5 940 Tonnes

Incinération au centre de traitement Écoval à Guichainville : 2 689 Tonnes

VI. INDICATEURS TECHNIQUES APPORTS EN DÉCHETTERIE ET TRAITEMENTS

DÉCHETS VERTS

Dépenses 2014 déchets verts		
<i>les tonnages sur ses trois opérations ne sont pas identiques</i>		
Opération	société	Coût
Broyage	GDE	25 000
Criblage	SNB	10 601
Mise en andains	Lawson	3 200



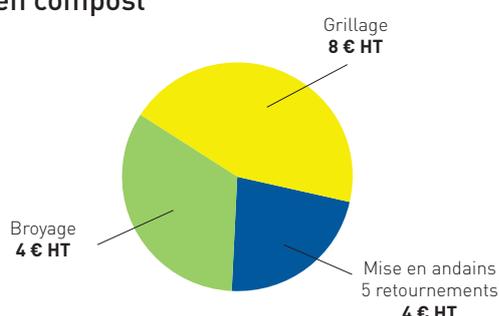
- SAINT OUEN SUR ITON
- LA FERTÉ FRESNEL
- MOULINS LA MARCHE

- La vente de compost aux agriculteurs a rapporté : 4 427 €
- 268 Tonnes de gazon ont été livrées au GAEC Le Jeanne, à Moussonvilliers dans une exploitation agricole qui produit du méthane.
- Le reste de compost étant donné aux communes adhérentes du SMIRTOM de la Région de L'Aigle et aux habitants de ces communes.

Le débouché du compost devient une vraie problématique.

Coût à la tonne pour transformation du déchet vert « brut » en compost normalisé NF U44051 : 18 €

Coût à la tonne de la transformation des déchets verts en compost



BOIS TOUT VENANT

36 tonnes de bois tout venant ont été revendues à des usagers comme bois de chauffage (47 tonnes en 2013), ce qui a permis de réaliser une recette de 539 €.

THUYAS

222 tonnes ont été apportées sur le site de Saint Ouen sur Iton (165 tonnes en 2013); les thuyas sont transportés et traités par Normandie Arôme gratuitement.

GRAVATS

1 466 tonnes ont été apportées par les habitants et les entreprises sur les 3 déchetteries (1 692 tonnes en 2013).

659 tonnes sont livrées chez GUERIN TP à NEAUFLES AUVERGNY (583 tonnes en 2013) dans L'Eure pour un coût total de 2 700 €, les gravats sont concassés et servent ensuite de sous-couche pour plateformes routières et industrielles.

807 tonnes de gravats ont été livrées par le SMIRTOM aux communes adhérentes.

Les entreprises sont uniquement acceptées sur le site de Saint Ouen, équipé d'une bascule pour la facturation.

PLÂTRES ET PLACOPLÂTRES + POLYSTYRÈNES : DIB

Environ 40 tonnes ont été apportées (120 tonnes en 2013), celles-ci rejoignent les ordures ménagères pour l'instant (actuellement dans l'attente d'une filière spécifique).

HUILES MOTEURS

Le SMIRTOM met à disposition des usagers un conteneur dans chaque déchetterie pour la récupération des huiles moteurs usagées.

La Sté Véolia propriété de Crucey (28) récupère gratuitement ces huiles pour les recycler soit 9 070 kg (9 090 kg en 2013).

HUILES DE FRITURE

640 kg de ces huiles sont collectées gratuitement, puis recyclées par la société Aide Service Environnement située à Montenay (53) et depuis août 2014 par la société ECOGRAS de Bonneuil/marne.

FIBROCIMENT

Les habitants et les entreprises peuvent apporter sur la déchetterie de Saint Ouen sur Iton du fibrociment ; une pesée est effectuée ainsi qu'une facturation qui donne lieu à un règlement immédiat, le coût est le même pour les particuliers et les entreprises 200 € / T, pour une recette de : 7 854 €

41.24 tonnes de fibrociments (20.5 tonnes en 2013) ont ainsi été reprises et traitées par la société NCI ENVIRONNEMENT à Montmirail pour un coût de 3927 € plus 1800 € de transport fait par les transports Mauffrey et 390 € par les transports TPO, soit au total : 6 117 €

BATTERIES

Le SMIRTOM met à disposition des usagers dans les déchetteries des conteneurs étanches pour la récupération des batteries issues des automobiles, camions ou tracteurs ; Les batteries sont reprises par GDE d'Alençon ou la SIREC à St Sulpice sur Risle en fonction du prix de rachat.

8020 kg collectés (11 520 kg en 2013) pour une recette de 4 204 €

PILES ET PETITS ACCUMULATEURS

2095 kg ont été repris gratuitement par COREPILE (2991 kg en 2013) soit une baisse de près de 30 %.

VÊTEMENTS, CHAUSSURES, SACS

23 340 kg repris gratuitement sur la déchetterie de L'Aigle par Le Relais d'Eure et Loir et les Emmaüs de Dreux, sur l'ensemble du syndicat cela représente 80.16 tonnes.

4 emplacements ajoutés en 2014 (1 à la déchetterie de la Ferté Fresnel, 3 sur les communes de Randonnai, Aube et Rai)

VÉLOS

Les vélos usagés vont en grande partie à la ferraille, selon leur état certains sont récupérés par des associations ou directement par des usagers.

PALETTES BOIS

Les palettes bois sont réutilisées par le SMIRTOM pour du stockage sur palette et quelques-unes reprises par les usagers

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIFIQUES (DMS)

28 104 kg ont été transportés et traités par Cité + de Mortagne au Perche (27 777 kg en 2013).

Les DMS comprennent : produits phytosanitaires, solvants, acides, néons, produits chimiques, aérosols, extincteurs, emballages souillés, filtres, radios...

coût total de 21 942 €

CARTOUCHES ENCRES

400 kg repris gratuitement par la société MD LASER (120 kg en 2013)

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ÉLECTRONIQUES ET D'ÉQUIPEMENTS : DEEE

314 Tonnes apportées sur les déchetteries (310 tonnes en 2013) soit environ 11,07 kg /habitant.

La moyenne nationale étant de 5 kg environ par habitant.

Les DEEE sont repris par VEOLIA pour une recette de 25 579 € (compris un reliquat du 2e trimestre 2013 de 5 557 €), dans le cadre du contrat avec l'éco organisme OCA D3E

R – Tubes et Lampes usagés

1 136 kg ont été repris gratuitement par RECYLUM (1 224 kg en 2013).

LIVRES

8 620 kg ont été repris gratuitement, par l'association LEHUGUEUR-LELIEVRE de Flers (4 640 kg en 2013)

POLYSTYRÈNE

Depuis le mois de décembre, le polystyrène est séparé des OM et repris par une société artisanale locale. Gain environnemental et économique, principalement sur le transport. Néanmoins, les quantités (volumes) étant importantes, le repreneur va devoir adapter ses fréquences de reprise. Notre stockage sur site devra également être amélioré.

Produits	Quantités en T 2013	Quantités en T 2014	Variations
Déchets ferraillés	367	396	7,90 %
Bois	806	912	13,15 %
Cartons	341	363	6,45 %
Déchets verts	3 800	4 200	10,52 %
Bois tout venant	47	36	-2,34 %
Thuyas	165	222	3,45 %
Gravats	1 692	1 466	-13,36 %
Plâtres et Placoplâtres	120	40	-66,66 %
Huiles moteur	9,090	9,070	-0,20 %
Huiles de friture		0,640	
Fibrociment	20,50	41,24	101,00 %
Batteries	11,520	8,020	-27,00 %
Piles et petits accumulateurs	2,991	2,095	-3,00 %
Vêtements, chaussures, sacs		80,16	
Vélos			
Palettes bois			
Déchets Ménagers Spécifiques	27,777	28,104	1,17 %
Cartouches encres	0,120	0,400	233,00 %
DEEE	310	314	1,30 %
Tubes et Lampes	1,224	1,136	-0,80 %
Livres	4,640	8,620	86,00 %

VII. INDICATEURS FINANCIERS

LA DÉMATÉRIALISATION DES PIÈCES COMPTABLES AVEC LES SERVICES FISCAUX EST EFFECTIVE

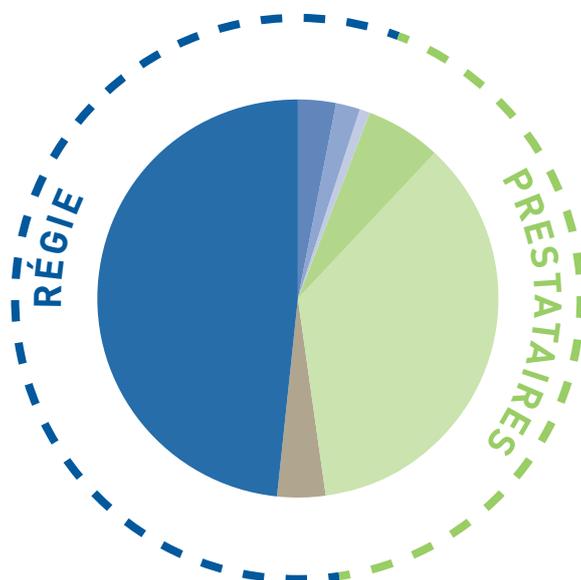
Le SMIRTOM de la Région de L'AIGLE est un établissement public de coopération intercommunale qui ne dispose pas d'une fiscalité propre. Ses ressources proviennent principalement des participations des 5 Communautés de communes adhérentes. Les éco organismes Éco emballage et Éco folio nous apportent une aide financière dépendante de nos performance sur le tri. Les filières de recyclage (reprise des cartons ; papiers ; verres ; emballages etc..) nous apportent également des recettes ainsi que les ventes matières mentionnées ci dessus.

Son exercice comptable comprend un budget principal qui comptabilise les dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers ainsi que les frais d'administration générale. Un budget annexe a été créé pour ce qui concerne les opérations comptables liées à l'exploitation des 3 déchetteries, à la gestion de la collecte sélective des emballages ménagers, au tri et au traitement des déchets verts.

1. LE COÛT DES DÉCHETS MÉNAGERS, DMA ET DIB (COLLECTE + TRAITEMENT)

	MONTANT €	TONNAGE	COÛT/TONNE
RÉGIE			
COLLECTE PAP	780 000	6 512,00	119,78
TRANSFERTS BENNES	48 000	2 117,00	22,67
CHARGEMENT	30 000	8 629,00	3,48
TRANSPORT OM (2 MOIS)	12 000	1 359,00	8,83
TOTAL RÉGIE	870 000		
PRESTATAIRES			
TRANSPORT OM (10 MOIS)	98 269	7 270,00	13,52
TRAITEMENT	574 948	8 629,00	66,63
TOTAL PRESTATAIRES	673 217		
FRAIS DE STRUCTURES (4 %)	62 209	8 629,00	7,21
TOTAL	1 605 426		

Ce qui donne :
 1 605 426 € / 8 629 tonnes
 = 186,05 € la tonne



2. LA COLLECTE SÉLECTIVE

2.1 COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

	MONTANT €	TONNAGE	COÛT / TONNE
RÉGIE			
COLLECTE PAV + TRANSPORT CENTRE DE TRI (LE HAVRE)	85440	749	114,07
COLLECTE VERRE	42250	770	54,87
TOTAL RÉGIE	127 690		
PRESTATAIRES			
VÉOLIA (CENTRE DE TRI DU HAVRE)	72831	749	97,24
FRAIS DE STRUCTURES (10 %)	20052	1519	13,20
TOTAL	220 573		

Ce qui donne :
 220573 € / 1519 tonnes
 = 145,20 € la tonne



2.2 RECETTES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

	MONTANT €
SOUTIEN DES ÉCO ORGANISMES	
ÉCOEMBALLAGE (COMPRIS RELIQUAT 2013)	123 417
ÉCO-FOLIO	15 432
TOTAL	138 849
SOUTIEN DES FILIÈRES DE RECYCLAGE	
UPM LA CHAPELLE D'ARBLAY : PAPIER	29 393
OCCIDENTAL SEA GLASS, BSN : VERRE	16 630
EUROPAC REVIPAC : CARTON	4 732
RECOVCO AFFIMET : ALUMINIUM	951
VALORPLAST : EMBALLAGES	20 129
ARCELOR MITTAL : ACIER	4 821
TOTAL	76 656
TOTAL GÉNÉRAL	215 505

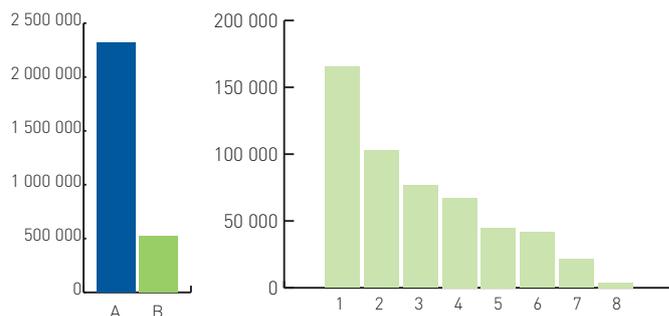
Ce qui donne une recette de :
 215505 € / 1519 tonnes = 141,87 € la tonne

Ce qui est trié, nous coûte :
 145,20 € - 141,87 € = 3,33 € / tonne

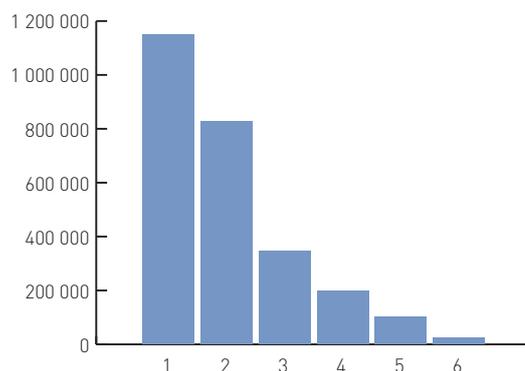
Ce qui n'est pas trié, nous coûte :
 187,45 € / tonne

3. PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES 2014 (HORS NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE)

RECETTES		
A	PARTICIPATIONS EPCI	2 315 691
B	AUTRES RECETTES (détails ci-dessous)	523 655
1	PARTICIPATION ORGANISMES ÉCOEMBALLAGE, ÉCOFOLIO, OCAD3E	165 428
2	VENTES PRODUITS	102 821
3	REPRISES FILIÈRES DE RECYCLAGE	76 656
4	REDEVANCES SPÉCIALES	67 247
5	REMBOURSEMENT RÉMUNÉRATION	44 789
6	REPRISE MATÉRIEL	41 550
7	APPORTS ENTREPRISES DMA - D I B	21 277
8	DIVERS	3 887



DÉPENSES		
1	CHARGES DE PERSONNEL	1 150 722
2	CONTRATS PRESTATION DE SERVICE, SOUS-TRAITANCE	826 194
3	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	347 366
4	EMPRUNTS (CAPITAL + INTÉRÊTS)	199 241
5	MATÉRIEL (REMORQUE FMA + MANUSCOPIE)	102 416
6	INDEMNITÉS ÉLUS	23 888



3.1 RÉSULTAT D'EXÉCUTION PROVISOIRE DU BUDGET 2014

	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET TRI	
	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS
FONCTIONNEMENT	2 687 902,50	2 872 513,43	811 121,54	811 049,66
INVESTISSEMENT	116 369,86	180 618,97	230 028,97	195 413,76
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1		451 833,24	25 073,97	25 073,97
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1		65 904,34		-25 210,77
	2 804 272,36	3 570 869,98	1 066 224,48	1 006 326,62
RÉSULTATS DE CLÔTURE		766 597,62		-59 897,86
FOND DE ROULEMENT				706 699,76

VIII. SENSIBILISATION, ÉDUCATION, INFORMATION ET COMMUNICATION

Tout au long de l'année, le SMIRTOM de la région de l'Aigle conduit des actions de sensibilisation, d'information et de communication vers un large public d'enfants et de jeunes mais aussi vers l'ensemble de la population du territoire.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE :

Plusieurs écoles ont poursuivi leurs efforts, en continuant de travailler sur la réduction des déchets par le tri. Notamment les écoles de Mazeline et Victor Hugo à L'Aigle, ainsi que le RPI de La Ferté Fresnel/Glos la Ferrière.

L'accent a été mis sur l'apprentissage des consignes du tri sélectif, la présentation des filières de recyclage et la visite de déchetteries.

Un projet plus conséquent a été mené pour la première fois avec l'école d'Irai, associant également le Sivos.

- Tout d'abord, un diagnostic sur les besoins de l'école a été établi.
- Ensuite est venue la phase de sensibilisation des élèves et enseignants (consignes du tri et recyclage), ainsi que pour le personnel de la cantine.
- Le programme s'est poursuivi par la visite de l'usine d'incinération et le centre de tri d'Évreux.



L'année 2014 a été plus consacrée aux établissements secondaires, en accompagnant leurs projets.

Au collège Molière de L'Aigle, une sensibilisation au tri sélectif a été proposée à toutes les classes de 6^e, qui ont mené par la suite une opération de nettoyage dans la ville de L'Aigle, séparant les emballages allant au tri du reste des OM.



Une sensibilisation identique a été organisée auprès des classes de 5^e et de la Segpa. En particulier, une classe de 5^e IDD mène un projet de signalétique dans le collège afin d'optimiser le tri. Et en parallèle, elle travaille à l'élaboration d'un documentaire sur le parcours des déchets.

Enfin, un partenariat a été noué avec l'Atelier Relais, dans le but de concevoir différents supports de communication sur le tri et le recyclage: court métrage d'animation, reportage vidéo sur la déchetterie, exposition itinérante, flyer pour chaque collégien.

Le collège Foch de L'Aigle a également voulu sensibiliser tous ses élèves de 5^e aux gestes du tri et au recyclage, dans le cadre du programme d'Éducation Civique. Car l'établissement met en place le tri du papier.

Quant aux collèges Dolto de L'Aigle et Collet de Moulins la Marche, leurs classes de 6^e ont été initiées aux activités pédagogiques et ludiques de la malle de jeux Rouletaboule liés aux déchets, au tri et au recyclage.

Au lycée Napoléon, plusieurs classes professionnelles se sont engagées dans une démarche environnementale.

4 classes de seconde Bac Pro ont entrepris de sensibiliser au tri les 1 000 élèves et enseignants de leur établissement. Dans le cadre de la Semaine de la presse et de la Porte Ouverte du lycée, ils ont monté une exposition et conçu une brochure à distribuer. Ils ont également participé à la Journée Européenne de nettoyage, dans l'établissement et ses abords.



Enfin, la classe de 1^{re} STIDD a conduit un projet en vue de retirer des OM les déchets alimentaires du lycée, afin de les envoyer vers une unité de méthanisation. Chaque binôme a eu une tâche précise, dont 3 ont eu en charge le diagnostic, la sensibilisation et la communication interne au lycée. Cette classe a même participé au concours régional « 100 défis pour ma planète ».

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES STRUCTURES :

Le CIAS de L'Aigle a souhaité programmer une sensibilisation ludique durant les temps de vacances: aux enfants du Pôle d'Animation de La Madeleine et du Centre de Loisirs de Moulins la Marche, aux adolescents du Pôle Jeunesse de Blaizot.

De même, dans le cadre de la formation des animateurs du périscolaire, le CIAS a fait appel au Smirtom pour le volet environnemental.

L'hôpital de L'Aigle a créé un comité de pilotage, dans le but de mettre en place le tri sélectif au sein de l'établissement. Une convention a été signée avec le SMIRTOM de L'Aigle, en vu d'un réel partenariat. Ainsi, une plaquette de tri à destination de tous les services a été conçue, et une journée d'information a été organisée pour le personnel.

Plusieurs fois par an, Via Formation et l'Irfa, organismes d'insertion, proposent des stages d'écocitoyenneté, axés sur la réduction des déchets, le tri sélectif et le recyclage.

Enfin, l'Inspection Académique de L'Aigle a organisé une formation Développement Durable pour 25 enseignants du secteur, le volet déchets-tri-recyclage étant confié au SMIRTOM.

PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS LOCAUX :

Le SMIRTOM de L'Aigle a été présent sur plusieurs événements mis en place par des collectivités locales ou des associations, ayant un volet environnemental. Les Olympiades de l'Environnement, organisées par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche, ont réuni à Saint Sulpice sur Risle 220 élèves de CM2 de 7 écoles sur deux jours.

Le tri sélectif a également été mis en place à l'Euro-jam de Saint Evroult, regroupant 12000 scouts. Une équipe a été formée aux gestes du tri afin que les consignes puissent être respectées sur tout le site et pendant tout l'événement.

Enfin, le SMIRTOM de L'Aigle est invité à des assemblées générales afin de présenter le syndicat et ses activités. Ce fut le cas encore en 2014, avec les Aînés Ruraux à Saint Martin d'Ecublei, et avec la Caisse du Crédit Agricole de la Ferté Fresnel.



ICI... JE VIS,
ICI... JE TRIE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS 2014

Délégation au bureau

18 juin 2014 :

- Exonération TEOM des entreprises pour l'année 2015
- Attribution indemnité de conseil au trésorier
- Délégation de l'Assemblée Générale du SMIRTOM au Président
- Pouvoirs de l'Assemblée Générale au bureau
- Validation marché de tri conditionnement des déchets recyclables secs
- Nomination d'un délégué élu au SMIRTOM pour le CNAS

30 juillet 2014 :

- Redevance Spéciale (Constitution d'un groupe de travail)
- Contrat de collecte du mobilier EcoMobilier

15 octobre 2014 :

- Création 2 postes adjoints techniques principal 2^e classe
- Participation au Noël des enfants 2014
- Tarif des apports professionnels sur site et vente de matière
- Achat d'un tracteur routier
- Vente du dolly
- Vote de la prime de fin d'année

17 décembre 2014 :

- Délibération attribution du régime indemnitaire
- Horaires des déchetteries de La Ferté Fresnel et Moulins la Marche
- Avenant des tarifs de déchetterie

Directeur de la publication : Dominique Netzer
Maquette : Thomas Peyrou
Conception et mise en page : Studio Rouge Marine, L'Aigle
Impression : Imprimerie de l'Étoile, Tourouvre
Tirage : 400 exemplaires
Parution : février 2015
Ce rapport d'activité est imprimé sur du papier recyclé,
Cyclus Silk 115 g



smirtom
région de l'aigle

Les Champs Rouges - 61300 SAINT OUEN SUR ITON
Adresse Postale : BP 174 - 61305 L'AIGLE CEDEX
Téléphone 02 33 34 17 75 - Fax 02 33 34 14 03
Email : smirtom.laigle@orange.fr